

## Fiche de données de Sécurité

N° FDS : 020GCT

Oxygène comprimé

Date : 05/01/2018

### DANGER



### I IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

N°FDS	020GCT	
Nom commercial	Oxygène industriel, oxygène médical	
Formule Chimique	O <sub>2</sub>	
N° d'enregistrement INDEX	008-001-00-8	
Utilisation de la substance/préparation	<p><b>USAGE INDUSTRIEL</b>  <i>Propriété énergétique :</i>                      Gaz utilisé au cours de combustions, pour obtenir davantage de calories ou une température plus élevée qu'avec l'air. Utilisé dans les flammes oxyacétylénique, oxypropane, par ex, dont les applications sont les suivantes : soudage, brassage, trempe superficielle, formage, métallisation, oxycoupage, décriquage, brûleur de sidérurgie, fonderie, verrerie, coupage et façonnage de roches...</p> <p><i>Propriété oxydante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En sidérurgie : dans les convertisseurs à oxygène pur pour l'affinage de la fonte et de l'acier.</li> <li>- En métallurgie des métaux non ferreux : pour raffinage du cuivre, grillage des minerais sulfureux, dosage du carbone des métaux...</li> <li>- Industrie du papier : pour le blanchiment des pâtes à papier de feuillus et résineux, oxydation des liqueurs noires...</li> <li>- Industrie électronique : pour formation d'oxyde de germanium ou de silicium, lors de l'élaboration des dispositifs semi-conducteurs.</li> <li>- Industrie chimique : pour l'oxydation des oléfines, la production de gaz de synthèse, la fabrication de pierre synthétique.</li> <li>- Industrie variée : pour éliminer les constituants d'une atmosphère, gazeuze, pour le transport de poissons et crustacés vivant.....</li> </ul> <p><b>USAGE MEDICAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gaz pour inhalation. S'administre où l'oxygène fait défaut dans l'organisme.</li> <li>- Alimentation des appareils respiratoires en anesthésie-réanimation</li> <li>- Vecteur de médicaments...</li> </ul> <p>... Faire une analyse des risques avant toute utilisation</p>	
Identification de la société	<p><b>GAZPAC Calédonie</b>                      277, rte de la Baie des Dames – Koumourou – Ducos                      Nouvelle-Calédonie.                      Tel : (687) 28.41.41. -FAX : (687) 28.42.30                      @ : contact@gazpac.com</p>	<p><b>GAZPAC Tahiti</b>                      Vallée de Tipaerui - Papeete                      Tahiti                      Tel : (689) 40.54.11.54. -FAX : (689) 40.42.16.73                      @ : contact.tahiti@gazpac.com</p>
Numéro de téléphone d'urgence	Tel : (687) 28.41.41	Tel : (689) 40.54.11.54

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

<u>Classification de la substance/mélange</u>	Substance	
Classe de risque & code CE 1272/2008 (CLP)	N°CAS	N°CE
	7782-44-7	231-956-9
Éléments d'étiquetage (voir aussi haut de page)	SGH03 : gaz comburant – Catégorie 1 SGH04 : Gaz sous pression – Catégorie «gaz comprimé »	

Mentions de danger (voir aussi section I6)	<b>H270</b> – Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant <b>H280</b> - Gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur
Autres dangers	Gaz oxydant. Accélère considérablement la combustion. Peut réagir violemment avec les matières combustibles

### 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Mélange	Oxygène 100%		
Nom & contenance des composants	N°INDEX	N°CAS	N°CE
<i>Composant 1 :</i> Oxygène	008-001-00-8	7782-44-7	231-956-9
<i>Composant 2 :</i> sans	sans	sans	sans
Classification	Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.		

### 4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours (voir aussi section I6)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>P340</b> : Transporter la victime à l'extérieur</li> <li>- En cas d'incendie de vêtements, il est capital d'intervenir avec rapidité. L'eau est l'agent d'extinction le plus efficace pour de nombreux cas.</li> </ul>
Inhalation	Attention : l'accroissement ou l'appauvrissement de la teneur en oxygène de l'air, peut entraîner des dommages graves. Peut causer à concentration élevée (75%) les symptômes suivants : vertiges, nausées, perte de connaissance, difficultés respiratoires...
Ingestion Contact avec la peau et les yeux	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible. Pas d'effet connus sur les tissus.

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>P372</b> : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.</li> <li>- Entretien la combustion : certains matériaux non combustibles dans l'air peuvent brûler en présence d'un oxydant.</li> </ul>
Produits de combustion dangereux	Pas de produits connus avec ce produit
Agents d'extinction appropriés	Tous les agents d'extinction connus.
Méthodes spécifiques Conseils aux Pompiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si possible arrêter le débit gazeux. S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.</li> <li>- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace</li> </ul>
Equipement de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EN469-2005: Vêtements protecteurs pour pompiers lutte anti-incendie</li> <li>- EN137 : Appareil respiratoire d'air comprimé en circuit ouvert indépendant avec masque plein.</li> <li>- EN15090 &amp; 659 : chaussures et gants pour pompiers</li> </ul> <p>Attention : certain matériaux ininflammables dans l'air, vont s'enflammer si la concentration d'oxygène est élevée : les vêtements anti-feu risquent de ne plus avoir leur action protectrice.</p>

### 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>P285</b> : Porter un appareil respiratoire autonome individuel</li> <li>- Attention les vêtements qui ont été exposés à haute concentration peuvent retenir l'oxygène plus d'une 1/2heure et constituer une menace.</li> </ul>
---------------------------	--

Protection de l'environnement	Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Méthodes de nettoyage	Essayer d'arrêter la fuite et ventiler la zone
Autre	Voir aussi les sections 8 & 13

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions de manipulation et stockage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P403 : Stocker dans un endroit ventilé</li> <li>- P412: Stocker à une température inférieure à 50°C</li> <li>- P220 : Stocker à l'écart des matières combustibles</li> <li>- Entreposer les récipients en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes</li> <li>- Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.</li> <li>- Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.</li> <li>- Respecter la périodicité de contrôle des récipients.</li> <li>- Les protections des robinets et chapeaux doivent être en place et maintenus propres particulièrement par de l'huile ou de l'eau.</li> <li>- Les protections des robinets et chapeaux doivent être en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé (par un mur ou autre), lors du stockage.</li> <li>- Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur</li> <li>- Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises en place par le fournisseur</li> <li>- Pratiquer un contrôle régulier des installations (fuites...)</li> <li>- Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas tirer, rouler, les laisser tomber....</li> <li>- Pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance, utiliser un chariot conçu pour le transport de bouteilles</li> </ul>
Incompatibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas manger, ne pas boire et fumer dans les zones de travail.</li> <li>- N'utiliser ni huile ni graisse</li> </ul>
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité</li> <li>- Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression</li> <li>- Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur en cas de doute.</li> <li>- Utiliser uniquement des lubrifiants et joints d'étanchéité compatibles avec oxygène</li> <li>- Si l'utilisateur rencontre une difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.</li> <li>- Ne pas chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.</li> <li>- Interdire les remontées de produits dans le récipient</li> <li>- Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.</li> <li>- Fermer le robinet après chaque utilisation, même lorsque le récipient est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement</li> <li>- Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz</li> <li>- Si le récipient en est équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie robinet</li> <li>- P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer, brûler, même après usage</li> </ul>

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Valeurs limites d'exposition</u>		
DNEL	Inhalation court terme: Aucune donnée disponible	Inhalation long terme: Aucune donnée disponible
PNEC	Aucune donnée disponible	
Contrôle de l'exposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- détecteur de gaz</li> <li>- Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés</li> </ul>	

Equipement de protection individuelle (EPI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans les lieux de travail concernés afin de déterminer les EPI recommandés</li> <li>- Chaussures de sécurité et gants lors de la manutention des bouteilles</li> <li>- Port d' EPI respectant la norme EN/ISO recommandé</li> </ul>
Contrôle d'exposition de l'environnement	<p>La substance n'est pas classifiée pour des risques pour la santé humaine ou pour des effets environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir section 13 pour le traitement des gaz et des récipients</li> </ul>

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20°C	Gaz comprimé
couleur	Incolore.
Odeur	Non détectable à l'odeur
Masse molaire	31,9
Point de fusion [°C]	-218°C
Point d'ébullition [°C]	-182,9°C
Température critique [°C]	-118,5°C
Pression de vapeur [20°C]	Non applicable
Point d'auto-inflammation [°C]	Non-inflammable
Densité relative, gaz (air=1)	1.1
Densité relative, liquide (eau=1)	1.1
Solubilité dans l'eau [mg/l]	39
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	Non inflammable
Autres données	Gaz plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité	- Stable dans des conditions normales
Conditions à éviter	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récipient sous pression : tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes, des surfaces chaudes.</li> <li>- Voir aussi section 7</li> </ul>
Matières incompatibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut réagir violemment avec les matières combustibles, inflammables</li> <li>- Maintenir l'équipement sans huile et graisse</li> <li>- Se référer à l'ISO11114 pour plus d'information</li> </ul>
Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## II INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Classes de danger pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'effet nocif dans des conditions normales.</li> <li>- Attention : l'inhalation de l'oxygène à très forte concentration, peut avoir des effets négatifs sur le système nerveux</li> </ul>
Autre informations toxicité (Sensibilisation respiratoire, cutanée, administration répétées...)	- Pas de données disponibles

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets écologiques	Pas d'effets écologiques connus pour ce produit
Persistence & Dégradabilité	Pas d'effets écologiques connus pour ce produit
Potentiel de bioaccumulation Potentiel de réchauffement global	Pas d'effets écologiques connus pour ce produit

Précaution pour l'environnement

- Série 1220 : Oxygène – code de l'environnement de la Province Sud - soumis à déclaration (qté sup 2t)

### 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Traitement, élimination de la substance	Peut être évacué dans un endroit ventilé
Traitement, élimination du récipient	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P502 : Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/recyclage du récipient</li> <li>- Récipient sous pression : déchet considéré dangereux par le Code de l'environnement.</li> </ul>

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	1072		
Etiquetage ADR- IMDG - IATA	2.2 : Gaz Ininflammable - 5.1 : Matière comburante (voir haut page 1)		
Panneau Orange - (ADR)	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="background-color: orange; color: black; padding: 5px;"><b>25</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: orange; color: black; padding: 5px;"><b>1072</b></td> </tr> </table>	<b>25</b>	<b>1072</b>
<b>25</b>			
<b>1072</b>			
Classe ou Division	2.2		
Désignation officielle de transport	Oxygène comprimé – Oxygen, compressed		
Groupe d'emballage	P200		
Code de Classification RID (IDC)	1 O		
ID N°	25		
Packing instruction	P200		
EmS	F-C, S-W		
Autres informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.</li> <li>- S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.</li> <li>- S'assurer une ventilation convenable</li> </ul> Avant de transporter les récipients : <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.</li> <li>- s'assurer que les bouchons et robinet sont fermés</li> </ul>		

### 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

directive Seveso 2012/18/UE (ex 96/82/CE)

Listé

### 16 AUTRES INFORMATIONS

Indication de changement	FDS rédigée selon règlement de la Commission UE 453/2010 du 20 mai 2010
Version : 0	Date de l'édition précédente:
Références et sources	Diverses sources ont été utilisées pour la rédaction de cette FDS, elles incluent, mais ne sont pas exclusives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement CE 1907/2006 du Parlement et du Conseil du 18 décembre 2006 (Reach)</li> <li>- Règlement UE n°453/2010 de la commission du 20 mai 2010</li> <li>- Règlement CE n°1272/2008 du 16 décembre 2008</li> <li>- Code de l'environnement de la Province Sud de N-C - 2013</li> <li>- Code de l'environnement (France) édition du 20 juillet 2014</li> <li>- ISO 11114-1:2012 : Bouteilles à gaz- Compatibilité des matériaux des bouteilles et des robinets avec les contenus gazeux</li> <li>- IATA - IMDG - ADR</li> </ul>

	- directive Seveso 2012/18/UE et 96/82/CE des États membres de l'Union européenne - Catalogue Européen des déchets (CED)
Mention de danger	H280 P372 - Gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie
Conseil de prudence	P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P340 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P285 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

S'assurer que les opérateurs comprennent les risques liés aux gaz.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveau, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en œuvre.

### POUR RAPPEL



### ATTENTION

- Gaz sous pression
- Stocker dans un endroit ventilé
- Accélère considérablement la combustion.
- Gaz oxydant.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.